

Le 23 février 2017, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 16 février 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO

**Présents :**

• **ARCINS** : M. GANELON, M. AMBROSINO • **ARSAC** : M. DUBO, Mme DUCOURTIOUX, M. HAUTIER, Mme HENRIEY  
• **CUSSAC FORT MEDOC** : M. FEDIEU, • **LABARDE** : M. FONMARTY, M. PILONORD • **LAMARQUE** : M. SAINT-MARTIN, Mme GUYON • **LUDON MEDOC** : M. FORTER, Mme SABACA, M. HEBRARD • **MACAU** : M. DELHOMME  
• **MARGAUX-CANTEANC** : M. BERNIARD, M. DEGAS, Mme MARTIN, M. BRUNO, Mme OUVRARD • **LE PIAN MEDOC** : Mme BEZAC, M. PAGNAC, Mme BENTEJAC, M. VELLA, Mme JEGOU, M. DECAUDIN • **SOUSSANS** : M. RAPAU, M. GINESTET, Mme MAURIN

**Absents excusés :**

Mme SEGUIN pouvoir à Mme DUCOURTIOUX, M. MARTIN pouvoir à M. GANELON, M. SIMIAN pouvoir à M. FORTER, Mme VALLIER pouvoir à Mme SABACA, Mme COLMONT-DIGNEAU pouvoir à M. FONMARTY, M. LALANNE pouvoir à M. DUBO, Mme SAVIN de LARCLAUZE pouvoir à M. FEDIEU, M. SICHEL, M. MAU pouvoir à Mme BENTEJAC, M. SAUVAGE

**Secrétaire de séance :**  
Mme SABACA

**Conseillers en exercice :** 39

**Présents :** 29

**Votants :** 37 (36 votants pour la délibération 01, 35 votants pour la délibération 04, 35 votants pour la délibération 10)

## Administration Générale

**Rapporteur : Gérard DUBO**

**2017-2302-01 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2016 – Adoption [Adoption à l'unanimité]**

**2017-2302-02 Installation d'un conseiller communautaire [Adoption à l'unanimité]**

Suite à la démission de Mme SCHYLER-SCHRODER, un nouveau conseiller communautaire est installé.

**2017-2302-03 Création et composition des groupes de travail – Modification [Adoption à l'unanimité]**

Suite à la création de la commune nouvelle de Margaux-Cantenac, il est proposé de modifier la composition des GT.

**2017-2302-04 Réforme du SDIS : Transfert de la compétence facultative - Financement du SDIS de la Gironde [Adoption à l'unanimité]**

Il est proposé à la CdC de ne pas prendre la compétence facultative « financement du SDIS » à la place de ses communes membres dont le coût est évalué à 487 000 euros.

## Finances/Évaluation des charges/Nouveaux transferts/CAO/Ressources Humaines

**Rapporteur : Joseph FORTER**

**2017-2302-05 Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2017 – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]**

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L.5211-36 du CGCT). Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent la date du vote du budget primitif (article L2312-1 du CGCT). Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Il permet de présenter le contexte économique national et local, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité et de présenter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

**2017-2302-06 Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 – Autorisation [Adoption à l'unanimité]**

Il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2017 avant le vote du budget primitif, dans la limite des crédits représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, hors crédits relatifs à la dette.

**2017-2302-07 Convention avec le SIVOM du Haut-Médoc – Renouvellement – Autorisation de signer [Adoption à l'unanimité]**

La convention entre la Communauté de Communes et le SIVOM du Haut Médoc est arrivée à échéance le 31 Août 2016. Il est proposé d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention de facturation des prestations de repas, de goûters ainsi que de produits consommables servis aux ALSH ainsi qu'aux personnels des multi-accueils du Pian Médoc et de Ludon Médoc.

**2017-2302-08 Convention avec la Société SRA ANSAMBLE pour la production de repas pour l'ALSH de Cussac Fort Médoc – Avenant n°1 - Autorisation de signer [Adoption à l'unanimité]**

La convention entre la Communauté de Communes et est arrivée à échéance le 31 août 2016. Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention initiale, portant sur la durée et la révision des prix des prestations alimentaires.

**2017-2302-09 Tableau des effectifs – Modification [Adoption à l'unanimité]**

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte des nouvelles structures des cadres d'emplois suite à la mise en place du PPCR (Parcours professionnel des carrières et rémunérations). Il est, par ailleurs, proposé l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique pour permettre la nomination d'un agent au 01.03.2017.

## **Aménagement du territoire/Patrimoine**

Rapporteur : Claude BERNIARD

**2017-2302-10 Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique [Adoption à l'unanimité]**

La CdC a adhéré au groupement de commandes régional « pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique », créé en 2013 par les syndicats départementaux d'Energies de l'ancienne région Aquitaine, pour ses besoins en matière d'achat d'énergies. L'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.